



Soirée de conférences

Proposée par la
Consultation d'Addictologie
du Centre Hospitalier
Saint Joseph Saint Luc et
l'Institut Rhône-Alpes
Auvergne de Tabacologie
(IRAAT)

**MARDI 17 OCTOBRE
DE 19H30 À 21H30**

**SALLES DE RÉUNION
DU CENTRE
HOSPITALIER
(NIVEAU 0)**

Professionnels de santé,
dans le cadre du Moi(s) sans tabac, cinq
spécialistes du sevrage tabagique vous
présenteront des outils s'intégrant dans
votre pratique quotidienne pour vous aider
à l'accompagnement de vos patients :

- A l'hôpital
- En médecine de ville
- Au cabinet dentaire
- En officine de pharmacie

Soirée suivie d'un buffet.
Inscription recommandée : 04 78 61 88 68
ou addictologie@ch-stjoseph-stluc-lyon.fr





Moi(s) sans tabac : un défi collectif !

Tous les fumeurs sont invités à arrêter de fumer le 1er novembre, et pendant 30 jours.

Au-delà de 28 jours, les signes désagréables de sevrage sont considérablement réduits, multipliant par 5 les chances de succès de la tentative d'arrêt.

Comment aider les patients à arrêter de fumer ? Quels médicaments leur proposer ? Peut-on conseiller la cigarette électronique, et si oui, comment ?

Qui peut prescrire les substituts nicotiques ? Quel rôle important tient l'infirmière ?

Quelle est la place du sevrage tabac en officine de pharmacie et au cabinet dentaire ?

Comment les patients peuvent-ils être remboursés ?

Interventions :

- « La cigarette électronique : utile, dangereuse ou simple accessoire ? »,
Pr Daniel THOMAS, Cardiologue

- « Le sevrage en pharmacie illustré par un cas de comptoir »,
Mme Marie-José POJER-MEDEVILLE, Pharmacien

- « Parler tabac au cabinet dentaire : indispensable ou superfétatoire ? »,
Dr Isabelle MAES, Chirurgien-dentiste

- « Le Champix : depuis mai dernier, une copie à revoir »,
Dr Dominique TRIVIAUX, Addictologue

- « Groupe de sevrage en novembre 2016 : toute une histoire »,
Mme Marie-Jo LIZEE, Infirmière

Modération :

Dr Anne Sophie RONNAUX BARON, présidente de l'Institut Rhône-Alpes-Auvergne de Tabacologie (IRAAT)

Modalités pratiques :

Accès par le 20 quai Claude Bernard jusqu'à 20h. Après 20h, l'accès se fera par l'entrée située au 10 rue Raulin (Entrées « Urgences »).

Parking payant (ouvert jusqu'à 20h) - Pour la sortie après 22h, se présenter au Service sécurité (RDC, côté « Urgences »).